

Le 13 décembre 2021

L'honorable Joanna Quassa
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
Gouvernement du Nunavut

Objet : Demandes de permis pour projets majeurs — Remplacement des centrales de Kugaaruk et de Chesterfield Inlet

Madame la Ministre,

Conformément paragraphe 18.1(2) de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, la Société d'énergie Qulliq doit obtenir l'autorisation ministérielle préalablement à l'entreprise d'un projet d'immobilisations majeur dont le cout total excède 5 millions de dollars. Vous trouverez ci-joint deux demandes de permis pour projets majeurs pour la construction de deux nouvelles centrales électriques à Kugaaruk et à Chesterfield Inlet. Nous vous prions d'en prendre connaissance et de les soumettre à l'étude.

Étant donné l'état des centrales électriques actuelles de ces hameaux et le fait qu'elles prennent de l'âge, la Société propose de les remplacer. Le remplacement projeté de ces centrales aidera la Société quant à sa volonté constante d'offrir une alimentation en électricité sécuritaire, fiable et abordable, et contribuera à la croissance continue des hameaux susmentionnés.

Nous vous demandons respectueusement de nous accorder la permission d'entreprendre ces projets.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.



Rick Hunt
Président-directeur général
Société d'énergie Qulliq